

Dispositifs aux feux - nouveau test

(es) Les feux de signalisation doivent être équipés de dispositifs supplémentaires acoustiques et tactiles, afin de permettre aux aveugles et malvoyants de traverser la rue, eux aussi, en toute sécurité. Un système uniforme dans toute la Suisse est souhaitable, afin que les personnes venant d'une autre ville puissent également reconnaître les phases des feux. En 1996, le Centre suisse a présenté une proposition de norme pour ces signaux acoustiques et tactiles auprès de l'Union des professionnels suisses de la route. Ce fut le point de départ de deux projets plus approfondis dont l'objectif était de définir des directives pour ces dispositifs supplémentaires aux feux de signalisation.

A l'heure actuelle, des signaux tactiles et acoustiques sont installés, selon les communes, soit séparément, soit en combinaison. Les signaux acoustiques doivent souvent être activés au moyen d'une commande à distance. Selon l'expérience pratique, ces dispositifs ne sont installés qu'à des passages très fréquentés ou seulement là où la preuve a été faite qu'ils étaient nécessaires. Il s'agit souvent de solutions individuelles, par exemple sur le trajet domicile-lieu de travail d'une personne donnée, ce qui limite sa liberté de mouvement sur ce trajet.

Solutions techniques

Le premier rapport d'étude date de février 1999 et se fonde sur une analyse des solutions mises en œuvre en Suisse et à l'étranger, et sur les résultats du point de vue des personnes concernées et des responsables. En conclusion, il explique que si les signaux acoustiques sont disposés partout, des problèmes de chevauchement peuvent se produire dans des emplacements étroits. Quant aux signaux tactiles, ils sont soumis à une forte contrainte mécanique de l'appareil due aux éléments de vibration et doivent être souvent changés. C'est pourquoi le rapport d'étude propose une nouvelle solution technique, mise au point aux Etats-Unis: les

ampoules électriques des feux de signalisation seront remplacées, pour des raisons d'économie, par des diodes électro-luminescentes (DEL). Ceci permettra une codification spéciale des signaux lumineux pour piétons et la personne malvoyante ou aveugle, avec un récepteur en main, pourrait ainsi demander la phase des feux.

Test de signaux DEL et récepteurs

Lors d'un second programme d'étude, cette solution fut mise à l'épreuve au moyen d'un essai pratique avec l'appareil américain de la société RELUME. De la mi-décembre 1999 à la mi-janvier 2000, 40 malvoyants et aveugles testèrent une installation expérimentale à Zurich. Il devint vite évident que les appareils utilisés présentaient de graves lacunes techniques, qui mettaient en danger la sécurité des utilisateurs. Par exemple, les récepteurs réagissent aussi aux tubes de néon normaux, utilisés notamment pour les publicités. De même, la portée de ces appareils est trop grande et ils indiquent les phases des feux de signalisation lorsque la personne en est encore loin et se trouve peut-être à un passage non contrôlé. Ces défauts devront être corrigés avant que l'on puisse songer à perfectionner les récepteurs et améliorer leur maniement. En effet, en plus de la canne, du

chien d'aveugle et d'un éventuel paquet, la plupart des gens n'ont pas de main libre pour se servir d'un appareil de repérage.

Nécessité d'une norme

Les dispositifs DEL présentent le grand avantage de pouvoir en équiper tous les signaux des passages pour piétons sans coûts supplémentaires notables. C'est pourquoi il est malgré tout utile d'établir une norme pour la modulation des signaux DEL, en vue de solutions ultérieures. Toutefois le système actuel, avec signaux supplémentaires acoustiques et tactiles, demeure nécessaire, ne serait-ce que parce qu'il est accessible à tous sans moyens auxiliaires particuliers. Une directive, telle qu'elle a été demandée dès le début par le Centre suisse est indispensable pour harmoniser les différents systèmes.



Schweizerische
Fachstelle
für
behindertengerechtes
Bauen

Centre suisse
pour
la construction
adaptée
aux handicapés

Centro svizzero
per
la costruzione
adatta
agli andicappati

© nouveau
Tél. 01/444 14 24
Fax 01/444 14 25



Habitat en pente

monter et descendre sans peine